

LE 2 JUILLET 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Canton de Gore tenue à la Salle communautaire Trinity située au 2, chemin Cambria, à Gore, le **mardi 2 juillet 2019, à 20 h.**

SONT PRÉSENTS

Les conseillers et conseillères : Donald Manconi, Clark Shaw, Alain Giroux, Anik Korosec et Anselmo Marandola formant un quorum sous la présidence du maire, Scott Pearce.

Madame la conseillère Shirley Roy est absente.

La Directrice générale, Julie Boyer ainsi que la Secrétaire-trésorière Sarah Channell, sont aussi présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la présente séance ouverte à 20 h.

2019-07-164

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance ;

CONSIDÉRANT l'ajout du sujet « Motion de reconnaissance en mémoire de madame Diane Lapointe » au point de varia.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Donald Manconi

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

ADOPTÉE

2019-07-165

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2019 soit approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE

2019-07-166

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2019 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Donald Manconi

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 juin 2019 soit approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE

SUJETS QUI DÉCOULENT DES PROCÈS-VERBAUX

Aucun

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions fut tenue durant laquelle aucune question n'a été soulevée.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2019-03 : TERRAIN NON AMÉNAGÉ DU LOT 5 080 060, PORTANT LE MATRICULE 4474-11-7367, SITUÉ DANS LA ZONE RU-2 EN BORDURE DU CHEMIN BROWN

REQUEST FOR MINOR DEROGATION NO 2019-03: VACANT LOT NUMBER 5 080 060, BEARING ROLL NUMBER 4474-11-7367 AND SITUATED IN ZONE RU-2 BORDERING BROWN ROAD

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure

2019-07-167

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2019-05 : TERRAIN NON AMÉNAGÉ DU LOT 5 050 957 SITUÉ AU COIN DU CHEMIN CAMBRIA ET DE LA RUE TRILLIUM, PORTANT LE MATRICULE 4769-74-0302

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le terrain non aménagé du lot 5 050 957 situé au coin du chemin Cambria et de la rue Trillium, portant le matricule 4769-74-0302, afin de demander à la municipalité de considérer :

- la construction d'un immeuble unifamilial sur un terrain ayant plusieurs milieux humides donc le seul endroit qui permet cette construction est à 15 mètres des milieux humides plutôt qu'à 20 mètres tel que permis par la réglementation en vigueur.

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné conformément à la loi et affiché le 17 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est rencontré afin de discuter de ce dossier et recommande que la dérogation mineure soit acceptée, tel que demandé ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu une copie de la demande et une copie de la recommandation du CCU et déclare en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Donald Manconi

APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure 2019-05 concernant le terrain non aménagé du lot 5 050 957 situé au coin du chemin Cambria et de la rue Trillium, portant le matricule 4769-74-0302 afin de permettre la construction d'un immeuble unifamiliale à une distance de 15 mètres des milieux humides plutôt qu'à 20 mètres tel que permis par la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

2019-07-168

AFFECTATION D'UN MONTANT DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR LA RÉPARATION DE LA TOITURE DE LA CASERNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté la résolution 2019-06-139 concernant l'octroi conditionnel de contrat à l'entreprise toiture Pro-Tech pour la réparation de la toiture de la caserne de pompiers ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été confirmé avec l'entrepreneur et les travaux débuteront en juillet ;

CONSIDÉRANT QUE cette réparation imprévue doit être financée par le surplus de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Donald Manconi
APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5)

D'AFFECTER un montant de 33 827 \$ au surplus non affecté pour le projet de réparation de la toiture de la caserne concernée par la résolution 2019-06-139.

ADOPTÉE

2019-07-169

LIBÉRATION DE LA RETENUE : PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN BRAEMAR (INV2017-01)

CONSIDÉRANT QUE les travaux relativement à l'appel d'offres INV2017-01 concernant la réfection du chemin Braemar sont complétés tel qu'en fait foi le certificat de réception définitif des ouvrages émit par la firme mandatée pour le suivi des travaux, FNX-INNOV inc.;

CONSIDÉRANT l'acceptation finale des travaux en date du 27 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la retenue pour ce projet s'élève à 69 071.60 \$, soit 5 % du coût total des travaux taxes incluses.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Alain Giroux
APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CONFIRMER la réception finale des travaux du chemin Braemar relativement à l'appel d'offres INV2017-01 ;

D'AUTORISER la libération de la retenue et le paiement de la somme de 69 071.60 \$ taxes incluses à Pavages Multipro inc.

ADOPTÉE

2019-07-170

AUTORISATION DE PAYER UN SURPLUS POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA RUE B&B

CONSIDÉRANT QUE les conditions climatiques du mois d'avril 2019 ont fait en sorte qu'il y a eu lieu d'effectuer un déneigement hors contrat de la rue B&B afin d'assurer la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé une aide financière à l'association B&B pour le déneigement de la rue ;

CONSIDÉRANT QUE l'association demande à la municipalité de payer la somme de 300.01 \$, taxes incluses, qui a été facturée en surplus du contrat initial pour le déneigement de la rue pour la saison 2018-2019.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Donald Manconi
APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER le paiement du surplus au contrat de déneigement de la rue B&B au montant de 300.01 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2019-07-171

AIDE FINANCIÈRE : ENSEMENCEMENT DU LAC HUGHES

CONSIDÉRANT QUE l'Association du Lac Hughes a soumis à la Municipalité du Canton de Gore une demande d'aide financière pour l'ensemencement du lac Hughes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Gore a prévu à son budget annuel une aide financière pour les associations de lac.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE la Municipalité du Canton de Gore verse une somme de 1 000 \$ à l'Association du Lac Hughes pour ensemencement du lac.

ADOPTÉE

2019-07-172

DISTRIBUTION DE FONDS PROVENANT DES BOURSES SCOLAIRES YVON LACASSE ET DAN DARLINGTON

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Canton de Gore et du Canton de Wentworth ont décidé de commémorer les contributions de deux citoyens exceptionnels, monsieur Yvon Lacasse et monsieur Dan Darlington, en créant des bourses d'études à leur mémoire ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes perçues sont placées dans un fonds et distribuées annuellement à un élève du réseau scolaire francophone et un autre du réseau scolaire anglophone qui souhaitent poursuivre leurs études postsecondaires ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de direction du fonds a reçu sept (7) demandes de bourses provenant des étudiants de la région pour l'année scolaire 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la qualité des demandes a convaincu les membres du comité que tous les demandeurs sont dignes de recevoir un soutien financier ;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande d'accorder, en plus des bourses Yvon Lacasse et Dan Darlington, un soutien financier aux cinq autres demandeurs ayant déposé une demande ;

CONSIDÉRANT QUE le montant total qui serait distribué pour l'année scolaire 2019-2020 serait de 2 750 \$, réparti comme suit :

- 500 \$ pour la bourse d'études Yvon Lacasse
- 1 000 \$ pour la bourse d'études Dan Darlington
- 250 \$ à chacun des cinq (5) autres candidats

CONSIDÉRANT QUE les récipiendaires des bourses sont connus par les membres du conseil, mais ne seront pas mentionnés en raison du caractère public de cette résolution.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution ;

D'AUTORISER le retrait de 2 750 \$ du compte du fonds de bourses d'études Yvon Lacasse et Dan Darlington afin qu'il soit distribué comme recommandé.

ADOPTÉE

2019-07-173

AUTORISATION DE PARTAGER UNE RESSOURCE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE MILLE-ISLES ET DU CANTON DE WENTWORTH EN PROCÉDANT À L'OUVERTURE ET L'AFFICHAGE D'UN POSTE DE « CHARGÉ DE PROJET EN SÉCURITÉ INCENDIE »

CONSIDÉRANT la résolution 2019-05-119 visant la création d'un comité d'analyse pour la mise en place d'une structure organisationnelle commune pour les Services de sécurité incendie de la Municipalité de Mille-Isles, de la Municipalité du Canton de Wentworth et de la Municipalité du Canton de Gore ;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse pour la mise en place d'une structure organisationnelle commune pour les Services de sécurité incendie des municipalités a rencontré, le 4 juin 2019, les élus concernés de chaque municipalité afin de présenter les résultats de l'analyse ;

CONSIDÉRANT QUE les élus recommandent le partage d'une ressource par l'embauche d'un « Chargé de projet en sécurité incendie » à 35 heures par semaine pour une période d'un an.

CONSIDÉRANT QUE le Chargé de projet est mandaté pour :

- Collaborer avec les chefs de Service en sécurité incendie ainsi que les directeurs généraux des trois (3) municipalités impliquées ;
- Mettre à jour les données de l'étude d'optimisation réalisée en février 2018 ;
- Effectuer une analyse approfondie des besoins des SSI de chacune des municipalités ;
- Identifier et prendre en charge les services qui pourront être harmonisés ;
- Élaborer un plan quinquennal relatif à l'achat et à l'entretien des véhicules, du matériel et des équipements nécessaires à la complémentarité des services ;
- Émettre des recommandations aux trois (3) conseils quant aux possibilités d'un regroupement.

CONSIDÉRANT QUE cette ressource, ainsi que les frais inhérents de son embauche seront partagés au prorata des besoins identifiés par les trois municipalités (Municipalité de Mille-Isles : 1/5^e, Municipalité du Canton de Gore : 2/5^e, Municipalité du Canton de Wentworth : 2/5^e) ;

CONSIDÉRANT QUE le profil recherché est convenu entre les trois municipalités.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Donald Manconi

APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Julie Boyer, à préparer une offre d'emploi commune pour le poste de « Chargé de projet en sécurité incendie » en collaboration avec la direction des municipalités de Mille-Isles et du Canton de Wentworth, et ce, comme convenu lors de la rencontre du 4 juin 2019 ;

D'AUTORISER l'affichage de l'offre d'emploi commune comme convenu entre les élus responsables du dossier des municipalités de Mille-Isles, du Canton de Gore et du Canton de Wentworth.

ADOPTÉE

2019-07-174

APPROBATION DE LA DEMANDE DE LA FONDATION STEVE O'BRIEN POUR LA JEUNESSE POUR L'ORGANISATION DU « RELAIS 24HRS » AU PARC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la *Fondation Steve O'Brien pour la jeunesse* demande d'utiliser le Parc Municipal pour son événement annuel de « Relais 24hrs » les 27 et 28 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la fondation fournira à la municipalité toute l'information et la documentation nécessaire concernant ses états financiers, ses assurances, son organisation et ses besoins relatifs au « Relais 24hrs » ;

CONSIDÉRANT QUE la fondation est responsable de la logistique de son événement et travaillera en collaboration étroite avec la municipalité afin d'assurer sa réussite ;

CONSIDÉRANT QUE la fondation remettra les fonds amassés lors de l'événement à des organismes de la MRC d'Argenteuil impliqués auprès de la jeunesse.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Donald Manconi

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la demande de la *Fondation Steve O'Brien pour la jeunesse* conditionnelle au dépôt de ses états financiers à la directrice générale de la municipalité ;

D'AUTORISER l'utilisation du parc municipal les 27 et 28 septembre 2019 pour l'événement annuel de « Relais 24hrs » organisé par la *Fondation Steve O'Brien pour la jeunesse*, sans frais;

DE NOMMER Mme Jody Anker en tant que personne-ressource de la municipalité en ce qui concerne cet événement.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DES INSPECTEURS MUNICIPAUX POUR LE MOIS DE JUIN 2019

Durant le mois de juin 2019, nous avons délivré 52 permis comme suit :

- 24 permis de renouvellement de nouvelle construction ;
- 03 permis d'installation septique ;
- permis de lotissement ;
- 25 certificats d'autorisation (dont 11 pour l'abattage d'arbre résidentiel).

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE MOIS DE JUIN 2019

La directrice générale dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de juin 2019.

2019-07-175

APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport daté du 2 juillet 2019 concernant les factures et les salaires payés au mois de juin 2019 et les factures à payer du mois de juillet.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Donald Manconi

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER les comptes et les salaires payés pour le mois de juin 2019 et les comptes à payer totalisant 690 173.96 \$ et d'en autoriser le paiement.

QUE le rapport daté du 2 juillet, 2019 est annexé au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

MOTION DE RECONNAISSANCE EN MÉMOIRE DE MADAME DIANE LAPOINTE

C'est avec grande tristesse que les membres du conseil ont eu connaissance du décès de madame Diane Lapointe, le 1^{er} juin dernier.

Mme Lapointe a travaillé pour la municipalité en 2013 et 2014. En avril 2014, elle est devenue l'attachée politique du député libéral d'Argenteuil. Madame Lapointe était une ressource indispensable pour notre région et une grande dame à l'esprit vif, honnête et passionnée. Surtout, pour ceux qui ont eu la chance de la connaître, ils se souviendront d'elle comme étant une personne sincère qui s'est rendue disponible pour aider toute personne qui en avait besoin. Son absence est profondément ressentie et elle nous manquera énormément.

Le conseil municipal envoie ses sincères condoléances à la famille de madame Diane Lapointe et désire reconnaître ses contributions à la communauté en faisant un don à la Société canadienne du cancer en son honneur.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

SECOND QUESTION PERIOD

Une deuxième période de questions fut tenue durant laquelle les sujets suivants ont été discutés :

- L'avancement du projet de station d'essence au coin de Breamar et la route 329

2019-07-176

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Donald Manconi

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance à 20 h 22.

ADOPTÉE.